

Charte de l'étudiant en Préparation concours – IRPAG

**Si votre projet professionnel rejoint notre projet universitaire,
l'IRPAG vous accompagne dans la réussite**

Avant-propos

Pour assurer sa mission de formation et de préparation aux divers concours des trois fonctions publiques ainsi qu'à tout autre mode d'insertion professionnelle, l'IRPAG s'appuie sur des intervenants d'horizons divers (universitaires, professionnels des secteurs publics, fonctionnaires...) choisis pour leurs compétences dans des domaines variés.

Cette charte a pour ambition de faciliter les relations entre les différents acteurs de la communauté universitaire : les étudiants, les intervenants extérieurs et les universitaires. Elle vise à organiser les meilleures conditions de travail des uns et des autres et elle s'appuie sur des engagements réciproques régissant notre projet de réussite.

1/ Vos engagements

➤ Avant

Vous devez remplir les formalités administratives afin de finaliser votre dossier d'inscription, dans les délais et modalités définis par le secrétariat de l'IRPAG. Vous devez vous acquitter des frais d'inscription correspondants à vos choix de formation.

Votre motivation, qui traduit votre implication personnelle, est un pré-requis indispensable et exige une discipline personnelle sans faille.

➤ Pendant

La présence en cours est l'un des éléments-clés de votre réussite. Au-delà de l'acquisition de connaissances et d'une méthode adaptée, vous rencontrerez des professionnels des secteurs dans lesquels vous pouvez être conduits à travailler. Profitez pleinement de la disponibilité et de l'écoute de chacun. Vous pouvez demander à tout moment conseil à l'équipe pédagogique.

La pratique de la note de synthèse, de la dissertation, du résumé de texte, complétée par les cours et entraînements oraux tout au long de l'année, notamment après l'admissibilité, exige des efforts soutenus de votre part.

Vous serez destinataires des informations relatives aux plannings d'ouverture et d'inscription aux concours. En contrepartie, il vous est demandé(e) de nous informer de vos choix, le Ministère de la Fonction Publique exigeant de nous la communication de ces informations.

Merci de nous signaler vos inscriptions aux concours et de nous transmettre vos résultats (admissibilité, admission). Dans la mesure du possible, merci également de nous communiquer les sujets donnés afin de constituer et alimenter les annales des concours.

➤ **Après**

Le partage d'expérience étant fondamental, nous vous serions reconnaissants de nous transmettre des informations sur votre avenir professionnel. Ainsi, vous pouvez être amené(e) à devenir une personne référente et à être sollicité(e) pour des présentations et/ou interventions ultérieures auprès des étudiants nouvellement inscrits.

2/ Nos engagements

➤ **Avant**

L'équipe pédagogique et administrative est à votre écoute afin de vous guider dans vos recherches d'informations et d'orientation. Selon les souhaits exprimés, nous pouvons vous conseiller les types de concours et les opportunités professionnelles qui correspondent à votre projet personnel.

➤ **Pendant**

Notre ambition est de vous permettre d'acquérir les connaissances qui correspondent aux programmes des concours et de vous donner la maîtrise des méthodes nécessaires pour réussir les épreuves : galops d'essai, concours blancs écrits corrigés. Des entraînements oraux vous permettront de vous perfectionner dans cette épreuve déterminante pour l'admission aux concours grâce aux conseils prodigués par les membres des jurys fictifs composés d'universitaires et/ou de professionnels du secteur visé.

Nous vous proposons des projets de rencontres et contacts avec les différentes institutions de la fonction publique d'Etat, territoriales, hospitalières et autres intervenants du monde du travail.

Nous vous donnons la possibilité de réaliser un stage (dans le respect de la réglementation en vigueur). Il sera suivi par un tuteur universitaire.

3/ Les étudiants boursiers

Attention : un contrôle d'assiduité est demandé par le CROUS pour les étudiants boursiers. En conséquence, l'absence d'un étudiant boursier aux galops d'essai ou à l'examen blanc leur sera signalée.

Si un étudiant boursier estime qu'un empêchement matériel, médical ou professionnel ne lui permet pas de passer un examen blanc ou galop d'essai dans les conditions normales, il devra communiquer dans les plus brefs délais un justificatif d'absence au secrétariat de l'IRPAG.

Si le justificatif est jugé recevable par le responsable pédagogique, l'étudiant sera autorisé à rendre sa copie à une date ultérieure.

Date :

Nom :

Signature :